



**anses**

Maisons-Alfort, le 29/10/2025

## **Conclusions de l'évaluation relatives à une demande de modification d'emballage pour le produit HERBATAK EASY**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

### **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société EVERGREEN GARDEN CARE France S.A.S., relatif à une demande de modification d'emballage pour le produit HERBATAK EASY (AMM<sup>1</sup> n°2190319) pour un emploi par des utilisateurs non professionnels).

Le produit HERBATAK EASY est un herbicide à base de 43,06 g/L d'acide pélargonique se présentant sous la forme d'une émulsion de type aqueux (EW).

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés de l'Agence du dossier déposé pour cette demande, conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009<sup>2</sup>, de ses règlements d'application, de la réglementation nationale en vigueur et des documents guide.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides par la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°546/2011<sup>3</sup>.

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation d'utilisation de :

- bouteilles en PEHD<sup>4</sup> d'une contenance de 1 L équipée d'un pulvérisateur à gâchette
- bouteille en PEHD d'une contenance de 1,2 L équipée d'un pulvérisateur à gâchette
- bidons (Vanguard) en PEHD ou en PEHD-f<sup>5</sup> d'une contenance de 3 L munie d'un bouchon avec raccord pour fixation d'un pulvérisateur à gâchette manuel
- bidon (Snapfit) en PEHD d'une contenance de 3 L munie d'un bouchon pouvant se raccorder à un pulvérisateur à gâchette
- bidon en PEHD ou PEHD-f d'une contenance de 5 L munie d'un bouchon avec raccord pour fixation d'un pulvérisateur à gâchette manuel.

---

<sup>1</sup> Autorisation de Mise sur le Marché

<sup>2</sup> Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

<sup>3</sup> Règlement (UE) n° 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques.

<sup>4</sup> PEHD : polyéthylène haute densité

<sup>5</sup> PEHD-f : polyéthylène haute densité fluoré

**Après évaluation de la demande, la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés émet les conclusions suivantes.**

## **SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

En se fondant sur les données soumises par le demandeur évaluées dans le cadre de cette demande ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, la Direction de l'Evaluation des Produits Réglementés estime que :

Les caractéristiques techniques et les propriétés physico-chimiques du produit HERBATAK EASY ont été évaluées lors de la précédente évaluation.

Toutefois, le système de pulvérisation (Guala TS5) n'est pas acceptable en l'absence de données relatives aux caractéristiques du système de pulvérisation.

L'exposition de l'opérateur, liée à l'utilisation du produit HERBATAK EASY, a été évaluée précédemment.

Dans les conditions d'utilisation, les nouveaux emballages sont en mesure de garantir une exposition minimale de l'utilisateur non professionnel.

## **CONCLUSIONS**

Les nouveaux emballages revendiqués en PEHD et en PEHD-f d'une contenance de 1 L, 1,2 L, 3 L et 5 L pour le produit HERBATAK EASY sont conformes aux dispositions réglementaires nationales relatives à l'emploi de certains produits phytopharmaceutiques par des utilisateurs non professionnels<sup>6</sup>.

### **Nouveaux emballages**

- Bouteille en PEHD (1 L) avec pulvérisateur à gâchette<sup>7</sup>
- Bouteille en PEHD (1,2 L) avec pulvérisateur à gâchette<sup>7</sup>
- Bidon en PEHD ou en f-PEHD (3 L) munie d'un bouchon compatible avec un pulvérisateur à gâchette<sup>7</sup>
- Bidon en PEHD (3 L) munie d'un bouchon compatible avec un pulvérisateur à gâchette<sup>7</sup>
- Bidon en PEHD ou PEHD-f (5 L) munie d'un bouchon compatible avec un pulvérisateur à gâchette<sup>7</sup>

Pour le directeur général, par délégation,  
le directeur,  
Direction de l'évaluation des produits réglementés

<sup>6</sup> La conformité fait référence aux dispositions réglementaires nationales relatives à l'emploi de certains produits phytopharmaceutiques par des utilisateurs non professionnels, notamment celles de l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur ».

<sup>7</sup> Avec des systèmes de pulvérisation de type SP05, NESTED et WANDA)